

**Le Barreau du Québec**

**États financiers  
au 31 mars 2015**

## TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
Revenus et dépenses cumulés	5
Situation financière cumulée	6 - 7
Flux de trésorerie cumulés	8
Fonds général	
Revenus et dépenses	9 - 10
Situation financière	11
Surplus réservés	12
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	13
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	14
Situation financière	15
Surplus et surplus investis en immobilisations	16
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	17
Situation financière	18
Surplus et surplus investis en immobilisations	19
Fonds du programme d'assistance parentale	
Revenus, dépenses et surplus réservés	20
Situation financière	21
Fonds de protection et d'assurance	
Revenus, dépenses et déficit	22
Situation financière	23
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	24
Situation financière	25
Notes complémentaires	26 - 48



# Raymond Chabot Grant Thornton

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
Le Barreau du Québec

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Barreau du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière cumulée et les états de la situation financière des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale, de protection et d'assurance, et d'indemnisation au 31 mars 2015 et les états des revenus et dépenses cumulés, des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés du fonds général, des revenus et dépenses et du surplus et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et surplus du fonds d'opérations de l'immeuble, des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale et d'indemnisation, des revenus, dépenses et surplus du fonds de protection et d'assurance, et des flux de trésorerie cumulés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et

notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Barreau du Québec au 31 mars 2015 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 28 mai 2015

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

## Le Barreau du Québec

### Revenus et dépenses cumulés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

							2015	2014	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>									
Cotisations	25 796 345	1 073 197		365 858	853 676	609 764		28 698 840	26 946 843
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	651 083							651 083	720 554
Registre des testaments	1 231 202							1 231 202	907 003
Congrès	559 029							559 029	696 387
Intérêts sur les comptes en fidéicommiss		3 172 861						3 172 861	2 862 010
Formation continue obligatoire	4 182 936							4 182 936	2 734 980
Revenus nets de placements	784 771	107 130	1 786	13 418		1 107 672		2 014 777	1 271 283
Honoraires de gestion	75 707							75 707	127 519
Services urgence-avocat	112 678							112 678	114 548
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités, et renversement de provision pour éventualités	218 228							218 228	259 149
Mobilité de la main-d'œuvre	234 109							234 109	179 101
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	140 222							140 222	127 704
Location			1 719 973				1 362 764	357 209	365 081
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			423 636					423 636	418 836
Amortissement de l'apport reporté			16 425					16 425	16 425
Revenus divers	235 137	10 671						245 808	184 298
	<u>34 221 447</u>	<u>4 363 859</u>	<u>2 161 820</u>	<u>379 276</u>	<u>853 676</u>	<u>1 717 436</u>	<u>1 362 764</u>	<u>42 334 750</u>	<u>37 931 721</u>
<b>Dépenses</b>									
Syndic	8 080 683						347 004	7 733 679	7 754 602
Inspection professionnelle	2 266 772						81 000	2 185 772	2 234 565
Greffes et registrariat	2 920 268						205 424	2 714 844	2 301 512
Recherche et législation	307 870	954 121					59 292	1 202 699	989 475
Communications et publicité institutionnelles	1 506 954						56 700	1 450 254	1 671 530
<i>Journal du Barreau</i>	711 178						5 496	705 682	806 251
Développement et soutien à la profession	1 023 748						49 500	974 248	958 772
Formation continue obligatoire	3 210 071						93 000	3 117 071	2 568 439
Centre de documentation		203 363					15 012	188 351	133 999
Subventions aux organisations liées		944 972						944 972	1 558 855
Gestion des comptes en fidéicommiss		159 441						159 441	178 538
Contributions et projets spéciaux	90 139	29 449						119 588	200 421
Prestations versées				256 353				256 353	181 496
Remboursements avocats parents	270 889			3 811		6 338		281 038	291 719
Indemnités					(305 000)	229 580		(75 420)	526 590
Frais de défense					79 079			79 079	46 935
Dépenses institutionnelles									
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 319 693							1 319 693	1 344 955
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 142 455						8 004	1 134 451	1 187 132
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	1 059 659						26 400	1 033 259	872 425
Frais d'administration				7 270				7 270	7 513
Assurance responsabilité professionnelle					450 769			450 769	500 888
Frais généraux	6 506 424	310 141		15 000	80 136	192 212	415 932	6 687 981	6 690 238
Frais de fonctionnement de la Maison du Barreau			2 987 322					2 987 322	2 037 771
	<u>30 416 803</u>	<u>2 601 487</u>	<u>2 987 322</u>	<u>282 434</u>	<u>304 984</u>	<u>428 130</u>	<u>1 362 764</u>	<u>35 658 396</u>	<u>35 044 621</u>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u>3 804 644</u>	<u>1 762 372</u>	<u>(825 502)</u>	<u>96 842</u>	<u>548 692</u>	<u>1 289 306</u>	<u>–</u>	<u>6 676 354</u>	<u>2 887 100</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Situation financière cumulée**

au 31 mars 2015

	2015							2014	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>									
Court terme									
Encaisse	25 585 848	949 801	49 533	123 098	515	551 319		27 260 114	31 185 973
Débiteurs	780 857	1 139		340		14 030		796 366	594 649
Avances à d'autres fonds et entités (note 21)									
Fonds général			480 931	69 543	173 926	234 280	958 680		
Fonds d'études juridiques	198 151		12 480				210 631		
Fonds d'opérations de l'immeuble		50 000					50 000		
Fonds d'indemnisation	42 807						42 807		
École du Barreau du Québec	219 592	8 837	80 148					308 577	99 944
Comité sur la sténographie	2 642							2 642	408
La Corporation de services du Barreau du Québec	71 692		9 032					80 724	44 450
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	98 650							98 650	240 305
École de sténographie judiciaire du Québec	59 951		144					60 095	43 660
Fondation du Barreau du Québec			10 865					10 865	213 643
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	115 752							115 752	202 230
Frais payés d'avance	1 114 015		126 538		353 160			1 593 713	1 407 252
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande		140 000						140 000	140 000
Placements	8 518 205							8 518 205	4 029 542
	<u>36 808 162</u>	<u>1 149 777</u>	<u>769 671</u>	<u>192 981</u>	<u>527 601</u>	<u>799 629</u>	<u>1 262 118</u>	<u>38 985 703</u>	<u>38 202 056</u>
Long terme									
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	468 470						468 470		
Avances au fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement					132 267		132 267		
Placements	10 478 567	823 544		249 954		10 699 790		22 251 855	15 067 872
Frais d'installation de locataires			32 599					32 599	50 674
Immobilisations corporelles	578 356	1 200	2 929 448					3 509 004	3 773 579
Immobilisations incorporelles	1 757 881	70 244						1 828 125	1 567 897
	<u>50 091 436</u>	<u>2 044 765</u>	<u>3 731 718</u>	<u>442 935</u>	<u>659 868</u>	<u>11 499 419</u>	<u>1 862 855</u>	<u>66 607 286</u>	<u>58 662 078</u>

## Le Barreau du Québec Situation financière cumulée

au 31 mars 2015

	2015							2014	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds de protection et d'assurance	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PASSIF</b>									
<b>Court terme</b>									
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	5 485 881	248 786	32 325	2 346	4 240	20 068		5 793 646	5 754 176
Provisions pour vacances à payer	1 361 576	49 694						1 411 270	1 192 452
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 034 107							2 034 107	2 007 004
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	4 814 035							4 814 035	4 709 703
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 913 642							7 913 642	7 848 242
Cotisations à remettre à l'Office des professions	377 237							377 237	361 865
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer						250 732		250 732	250 732
Cotisations reportées	13 177 490			166 253	387 923	277 087		14 008 753	13 879 977
Provision pour indemnités						1 759 642		1 759 642	1 746 747
Revenus reportés	387 328							387 328	656 777
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	270 837							270 837	260 553
Dus à d'autres fonds et entités (note 22)									
Fonds général	480 931	198 151					679 082		
Fonds d'études juridiques			50 000				50 000		
Fonds d'opérations de l'immeuble		12 480					12 480		
Fonds de protection et d'assurance	173 926						173 926		
Fonds d'indemnisation	277 087						277 087		
Fonds du programme d'assistance parentale	69 543						69 543		
Fondation du Barreau du Québec	40 700	2 331						43 031	65
Centre d'accès à l'information juridique		5 739						5 739	
Corporation de services du Barreau du Québec	400							400	
	<u>36 864 720</u>	<u>517 181</u>	<u>82 325</u>	<u>168 599</u>	<u>392 163</u>	<u>2 307 529</u>	<u>1 262 118</u>	<u>39 070 399</u>	<u>38 668 293</u>
<b>Long terme</b>									
Dus au fonds général, sans intérêt ni modalités précises de remboursement			468 470				468 470		
Dus au fonds de protection et d'assurance, sans intérêt ni modalités de remboursement							132 267		
Charges de retraite à payer	1 511 700							1 511 700	6 445 743
Cotisations reportées – projet informatique	958 115							958 115	
Provision pour éventualités					210 000			210 000	515 000
Apport reporté			147 768					147 768	164 193
	<u>39 466 802</u>	<u>517 181</u>	<u>698 563</u>	<u>168 599</u>	<u>602 163</u>	<u>2 307 529</u>	<u>1 862 855</u>	<u>41 897 982</u>	<u>45 793 229</u>
<b>SURPLUS</b>									
Surplus réservés	1 450 000	1 456 140		274 336	57 705	9 191 890		12 430 071	10 564 670
Surplus investis en immobilisations	2 336 237	71 444	2 313 210				468 470	5 189 361	5 177 283
Surplus non affectés (déficit)	6 838 397		719 945				(468 470)	7 089 872	(2 873 104)
	<u>10 624 634</u>	<u>1 527 584</u>	<u>3 033 155</u>	<u>274 336</u>	<u>57 705</u>	<u>9 191 890</u>	<u>–</u>	<u>24 709 304</u>	<u>12 868 849</u>
	<u>50 091 436</u>	<u>2 044 765</u>	<u>3 731 718</u>	<u>442 935</u>	<u>659 868</u>	<u>11 499 419</u>	<u>1 862 855</u>	<u>66 607 286</u>	<u>58 662 078</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité exécutif,



Bâtonnier



Vice-présidente

**Le Barreau du Québec**  
**Flux de trésorerie cumulés**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	6 676 354	2 887 100
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 416 169	1 560 136
Amortissement des frais d'installation de locataires	18 075	25 910
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Variation de la juste valeur des placements	(1 796 343)	(430 974)
Augmentation (diminution) des charges de retraite à payer	230 058	(1 140 980)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	405 731	4 194 639
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>6 933 619</u>	<u>7 079 406</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	(9 876 303)	16 353 094
Variation nette des avances à l'École du Barreau du Québec	(208 633)	487 746
Variation nette des avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	(36 274)	56 812
Variation nette des avances au Comité sur la sténographie	(2 234)	288
Variation nette des avances au Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	86 478	(202 230)
Variation nette des avances au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	141 655	(160 045)
Variation nette des avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	(16 435)	172 136
Variation nette des avances à la Fondation du Barreau du Québec	202 778	(213 643)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 411 822)	(488 868)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(11 120 790)</u>	<u>16 005 290</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette des dus à la Fondation du Barreau du Québec	42 966	(5 437)
Variation nette des dus à l'École du Barreau		(1 907)
Variation nette des dus à Corporation de services du Barreau du Québec	400	
Variation nette des dus au Centre d'accès à l'information juridique	5 739	
Cotisations à remettre à divers organismes	212 207	1 900 025
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>261 312</u>	<u>1 892 681</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>(3 925 859)</b>	<b>24 977 377</b>
Encaisse au début	<u>31 185 973</u>	<u>6 208 596</u>
Encaisse à la fin	<u>27 260 114</u>	<u>31 185 973</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds général**  
**Revenus et dépenses**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>REVENUS</b>		
Cotisations (note 4)	<b>25 796 345</b>	25 118 050
Formation continue obligatoire	<b>4 182 936</b>	2 734 980
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	<b>651 083</b>	720 554
Registre des testaments	<b>1 231 202</b>	907 003
Congrès	<b>559 029</b>	696 387
Revenus nets de placements	<b>784 771</b>	611 447
Honoraires de gestion	<b>75 707</b>	127 519
Services urgence-avocat	<b>112 678</b>	114 548
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	<b>218 228</b>	244 149
Mobilité de la main-d'œuvre	<b>234 109</b>	179 101
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	<b>140 222</b>	127 704
Revenus divers	<b>235 137</b>	184 298
<b>Total des revenus</b>	<b><u>34 221 447</u></b>	<b><u>31 765 740</u></b>

# Le Barreau du Québec

## Fonds général

### Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>DÉPENSES</b>		
Protection du public et contrôle de la profession		
Syndic	<b>8 080 683</b>	8 093 605
Inspection professionnelle	<b>2 266 772</b>	2 314 109
Greffes et registrariat	<b>2 920 268</b>	2 476 245
Recherche et législation	<b>307 870</b>	280 435
Formation continue obligatoire	<b>3 210 071</b>	2 658 567
	<b>16 785 664</b>	15 822 961
Communications et services aux membres		
Communications et publicité institutionnelles	<b>1 506 954</b>	1 726 922
<i>Journal du Barreau</i>	<b>711 178</b>	811 570
Développement et soutien à la profession	<b>1 023 748</b>	1 007 074
	<b>3 241 880</b>	3 545 566
Dépenses institutionnelles		
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	<b>1 319 693</b>	1 344 955
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	<b>1 142 455</b>	1 194 772
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	<b>1 059 659</b>	898 155
	<b>3 521 807</b>	3 437 882
Contributions et projets spéciaux	<b>90 139</b>	14 904
Remboursements avocats parents	<b>270 889</b>	280 618
Frais généraux		
Direction générale, Service du contentieux et exercice illégal	<b>1 621 645</b>	2 354 720
Finances, ressources matérielles et inscriptions et cotisations annuelles	<b>2 127 860</b>	1 875 111
Technologies de l'information	<b>2 032 011</b>	1 980 288
Ressources humaines	<b>925 994</b>	562 482
Gestion de l'information	<b>480 980</b>	472 990
	<b>7 188 490</b>	7 245 591
Moins : frais généraux et dépenses institutionnelles répartis	<b>807 066</b>	944 139
Plus : allègement de frais généraux à l'École du Barreau	<b>(125 000)</b>	(125 000)
	<b>6 506 424</b>	6 426 452
	<b>30 416 803</b>	29 528 383
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>3 804 644</b>	2 237 357

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds général**  
**Situation financière**  
 au 31 mars 2015

	2015	2014
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	25 585 848	30 250 927
Débiteurs (note 5)	780 857	573 593
Avances à d'autres fonds et entités (notes 6 et 22)	809 237	2 257 150
Frais payés d'avance	1 114 015	1 014 852
Placements (note 7)	8 518 205	4 029 542
	<u>36 808 162</u>	<u>38 126 064</u>
Long terme		
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	468 470	660 290
Placements (note 7)	10 478 567	4 418 828
Immobilisations corporelles (note 8)	578 356	473 549
Immobilisations incorporelles (note 8)	1 757 881	1 472 128
	<u>50 091 436</u>	<u>45 150 859</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	5 485 881	5 319 073
Provision pour vacances à payer	1 361 576	1 162 058
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 034 107	2 007 004
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	4 814 035	4 709 703
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 913 642	7 848 242
Cotisations à remettre à l'Office des professions	377 237	361 865
Cotisations reportées	13 177 490	12 577 641
Revenus reportés	387 328	656 777
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	270 837	260 553
Dus à d'autres fonds et entités (notes 10 et 22)	1 042 587	918 190
	<u>36 864 720</u>	<u>35 821 106</u>
Long terme		
Dus au fonds de protection et d'assurance, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267	132 267
Charges de retraite à payer (note 21)	1 511 700	6 145 450
Cotisations reportées – projet informatique (note 23)	958 115	
	<u>39 466 802</u>	<u>42 098 823</u>
<b>SURPLUS</b>		
Surplus réservés – contribution au fonds d'opérations de l'immeuble	–	1 259 971
Surplus réservés – variations de la charge de retraite	–	500 000
Surplus réservés – projet informatique en nouvelles technologies de l'information	1 450 000	1 450 000
Surplus réservés – projet sur la gouvernance	–	100 000
Surplus investis en immobilisations	2 336 237	1 945 677
Surplus non affectés	6 838 397	(2 203 612)
	<u>10 624 634</u>	<u>3 052 036</u>
	<u>50 091 436</u>	<u>45 150 859</u>

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds général**  
**Surplus réservés**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

					2015	2014
	Projet sur la gouvernance	Variations de la charge de retraite	Projet informatique en nouvelles technologies de l'information	Contribution au fonds d'opérations de l'immeuble	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	100 000	500 000	1 450 000	1 259 971	3 309 971	1 929 971
Virement aux surplus libres	(100 000)	(500 000)		(1 259 971)	(1 859 971)	
Virement des surplus libres						1 380 000
Solde à la fin	-	-	1 450 000	-	1 450 000	3 309 971

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Barreau du Québec

## Fonds général

### Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Investis en		2015	2014
	immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début				
Solde déjà établi	<b>1 945 677</b>	<b>5 657 290</b>	<b>7 602 967</b>	7 303 802
Modification comptable (note 2)		<b>(7 860 902)</b>	<b>(7 860 902)</b>	<b>(7 394 558)</b>
Solde redressé	<b>1 945 677</b>	<b>(2 203 612)</b>	<b>(257 935)</b>	(90 756)
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus		<b>4 879 635</b>	<b>4 879 635</b>	(1 024 536)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<b>(960 929)</b> (a)	<b>4 765 573</b>	<b>3 804 644</b>	2 237 357
Virement des surplus réservés		<b>1 859 971</b>	<b>1 859 971</b>	
	<b>984 748</b>	<b>9 301 567</b>	<b>10 286 315</b>	1 122 065
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles	<b>1 351 489</b>	<b>(1 351 489)</b>		
Contribution au fonds d'opérations de l'immeuble		<b>(1 111 681)</b>	<b>(1 111 681)</b>	
Virement aux surplus réservés				(1 380 000)
Surplus (déficit) à la fin	<b>2 336 237</b>	<b>6 838 397</b>	<b>9 174 634</b>	<b>(257 935)</b>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'études juridiques**  
**Revenus et dépenses**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Intérêts sur les comptes en fidéicomis	3 172 861	2 862 010
Cotisations d'équilibre	1 073 197	392 558
Revenus divers	10 671	
Revenus nets de placements	<u>107 130</u>	<u>65 128</u>
	<u>4 363 859</u>	<u>3 319 696</u>
<b>Dépenses</b>		
Recherche et législation	954 121	767 322
Centre de documentation	203 363	148 868
Subventions aux organisations liées (note 22)	944 972	1 558 855
Projets spéciaux	29 449	185 517
Gestion des comptes en fidéicomis	159 441	178 538
Frais généraux	<u>310 141</u>	<u>390 412</u>
	<u>2 601 487</u>	<u>3 229 512</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u><u>1 762 372</u></u>	<u><u>90 184</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'études juridiques**  
**Situation financière**

au 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	949 801	467 752
Débiteurs (note 11)	1 139	2 617
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande	140 000	140 000
Avance à l'École du Barreau du Québec (note 22)	8 837	
Avance au fonds d'opérations de l'immeuble (note 22)	50 000	50 000
	<u>1 149 777</u>	<u>660 369</u>
Long terme		
Placements (note 7)	823 544	1 059 218
Immobilisations corporelles (note 8)	1 200	
Immobilisations incorporelles (note 8)	70 244	95 769
	<u>2 044 765</u>	<u>1 815 356</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	248 786	285 728
Charge de retraite à payer (note 21)		236 413
Cotisations reportées		481 536
Provision pour vacances à payer	49 694	30 394
Dus au fonds général (note 22)	198 151	1 298 875
Dus à la Fondation du Barreau du Québec (note 22)	2 331	65
Dus au fonds d'opérations de l'immeuble (note 22)	12 480	
Dus au Centre d'accès à l'information juridique	5 739	
	<u>517 181</u>	<u>2 333 011</u>
<b>SURPLUS</b>		
Surplus réservés (déficit)	1 456 140	(613 424)
Surplus investis en immobilisations	71 444	95 769
	<u>1 527 584</u>	<u>(517 655)</u>
	<u>2 044 765</u>	<u>1 815 356</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'études juridiques**  
**Surplus réservés et surplus investis en immobilisations**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

			2015	2014
	Surplus réservés	Investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus (déficit) au début				
Solde déjà établi	<b>(334 392)</b>	<b>95 769</b>	<b>(238 623)</b>	(833 960)
Modification comptable (note 2)	<b>(279 032)</b>		<b>(279 032)</b>	(284 466)
Solde redressé	<b>(613 424)</b>	<b>95 769</b>	<b>(517 655)</b>	(1 118 426)
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus	<b>232 867</b>		<b>232 867</b>	(39 413)
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble	<b>50 000</b>		<b>50 000</b>	50 000
Virement du fonds du programme d'assistance parentale				500 000
Investissement en immobilisations corporelles	<b>(1 500)</b>	<b>1 500</b>		
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<b>1 788 197</b>	<b>(25 825)</b> (a)	<b>1 762 372</b>	90 184
Surplus (déficit) à la fin	<b>1 456 140</b>	<b>71 444</b>	<b>1 527 584</b>	(517 655)

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'opérations de l'immeuble**  
**Revenus et dépenses**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Fonds général		
Location	1 264 236	1 210 827
Fonds d'études juridiques		
Location	62 508	61 578
École du Barreau du Québec		
Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau	423 636	418 836
Location	393 229	399 151
Intérêts	1 786	1 293
Amortissement de l'apport reporté (note 13)	16 425	16 425
	<u>2 161 820</u>	<u>2 108 110</u>
<b>Dépenses</b>		
Gestion, traitements et charges sociales	245 805	297 490
Taxes foncières	426 565	408 968
Énergie	243 257	243 621
Assurance	14 531	12 678
Entretien ménager	105 621	105 471
Contrats de service, incluant l'amortissement des frais d'installation de locataires de 18 075 \$ (25 910 \$ en 2014)	104 798	91 541
Gardiennage et sécurité	109 869	107 467
Entretien du bâtiment	1 193 641	149 826
Frais divers	26 384	37 484
Amortissement des immobilisations corporelles	429 415	459 191
Frais généraux provenant du fonds général	87 436	124 034
	<u>2 987 322</u>	<u>2 037 771</u>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u>(825 502)</u>	<u>70 339</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'opérations de l'immeuble**  
**Situation financière**

au 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	49 533	342 137
Taxes à la consommation à recevoir		3 703
Avances à d'autres fonds et entités (notes 12 et 22)	593 600	122 257
Frais payés d'avance	24 054	
Taxes payées d'avance	102 484	
	<u>769 671</u>	<u>468 097</u>
Long terme		
Frais d'installation de locataires	32 599	50 674
Immobilisations corporelles (note 8)	2 929 448	3 300 030
	<u>3 731 718</u>	<u>3 818 801</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	32 325	36 504
Taxes municipales à payer		98 557
Dû au fonds d'études juridiques (note 22)	50 000	50 000
	<u>82 325</u>	<u>185 061</u>
Long terme		
Dus au fonds général (aménagement des locaux), sans intérêt ni modalités précises de remboursement	468 470	660 290
Charges de retraite à payer (note 21)		63 880
Apport reporté (note 13)	147 768	164 193
	<u>698 563</u>	<u>1 073 424</u>
<b>SURPLUS</b>		
Surplus investis en immobilisations	2 313 210	2 475 547
Surplus non affectés	719 945	269 830
	<u>3 033 155</u>	<u>2 745 377</u>
	<u>3 731 718</u>	<u>3 818 801</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'opérations de l'immeuble**  
**Surplus et surplus investis en immobilisations**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015		2014	
	Surplus investis en immobilisations \$	Surplus (déficit) \$	Total \$	Total \$
Surplus au début				
Solde déjà établi	<b>2 475 547</b>	<b>352 836</b>	<b>2 828 383</b>	2 812 551
Modification comptable (note 2)		<b>(83 006)</b>	<b>(83 006)</b>	(76 863)
Solde redressé	<b>2 475 547</b>	<b>269 830</b>	<b>2 745 377</b>	2 735 688
Acquisition d'immobilisations	<b>58 833</b>	<b>(58 833)</b>		
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus		<b>51 599</b>	<b>51 599</b>	(10 650)
Dus au fonds général (aménagement des locaux)	<b>191 820</b>	<b>(191 820)</b>		
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		<b>(50 000)</b>	<b>(50 000)</b>	(50 000)
Contribution du fonds général		<b>1 111 681</b>	<b>1 111 681</b>	
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<b>(412 990) (a)</b>	<b>(412 512)</b>	<b>(825 502)</b>	70 339
Surplus à la fin	<b>2 313 210</b>	<b>719 945</b>	<b>3 033 155</b>	2 745 377

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds du programme d'assistance parentale**  
**Revenus, dépenses et surplus réservés**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Cotisations	<b>365 858</b>	359 062
Revenus nets de placements	<b>13 418</b>	5 715
	<u><b>379 276</b></u>	<u>364 777</u>
<b>Dépenses</b>		
Prestations versées	<b>256 353</b>	181 496
Indemnités		13 500
Remboursements avocats parents	<b>3 811</b>	4 163
Frais d'administration	<b>7 270</b>	7 513
Frais généraux provenant du fonds général	<b>15 000</b>	15 000
	<u><b>282 434</b></u>	<u>221 672</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>96 842</b>	143 105
Surplus réservés au début	<b>177 494</b>	534 389
Virement au fonds d'études juridiques		(500 000)
Surplus réservés à la fin	<u><b>274 336</b></u>	<u>177 494</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds du programme d'assistance parentale**  
**Situation financière**

au 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	123 098	122 088
Avance au fonds général (note 22)	69 543	221 816
Débiteurs	<u>340</u>	
	192 981	343 904
Long terme		
Placements (note 7)	<u>249 954</u>	
	<u>442 935</u>	<u>343 904</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	2 346	2 250
Cotisations reportées	<u>166 253</u>	164 160
	168 599	166 410
<b>SURPLUS RÉSERVÉS</b>	<u>274 336</u>	177 494
	<u>442 935</u>	<u>343 904</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds de protection et d'assurance**  
**Revenus, dépenses et surplus réservés**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Cotisations	853 676	478 749
Intérêts		4
Recouvrement d'indemnités		15 000
	<u>853 676</u>	<u>493 753</u>
<b>Dépenses</b>		
Indemnités	(305 000)	15 000
Frais de défense	79 079	46 935
Assurance responsabilité professionnelle	450 769	500 888
Frais généraux	23 389	16 997
Frais généraux provenant du fonds général	56 747	63 583
	<u>304 984</u>	<u>643 403</u>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>548 692</b>	<b>(149 650)</b>
Déficit au début	<u>(490 987)</u>	<u>(341 337)</u>
Surplus réservés (déficit) à la fin	<u><u>57 705</u></u>	<u><u>(490 987)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds de protection et d'assurance**  
**Situation financière**

au 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	515	521
Frais payés d'avance	353 160	392 400
Avances au fonds général (note 22)	<u>173 926</u>	<u>          </u>
	527 601	392 921
Long terme		
Avances au fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement	<u>132 267</u>	<u>132 267</u>
	<u>659 868</u>	<u>525 188</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	4 240	4 500
Cotisations reportées	387 923	383 040
Dus au fonds général (note 22)	<u>          </u>	<u>113 635</u>
	392 163	501 175
Long terme		
Provision pour éventualités (note 15)	<u>210 000</u>	<u>515 000</u>
	602 163	1 016 175
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<u>57 705</u>	<u>(490 987)</u>
	<u>659 868</u>	<u>525 188</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'indemnisation**  
**Revenus, dépenses et surplus réservés**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Cotisations	<b>609 764</b>	598 424
Revenus nets de placements	<b>1 107 672</b>	616 149
	<u><b>1 717 436</b></u>	<u>1 214 573</u>
<b>Dépenses</b>		
Indemnités	<b>229 580</b>	498 090
Remboursements avocats parents	<b>6 338</b>	6 938
Traitements et charges sociales	<b>92 438</b>	108 945
Honoraires juridiques	<b>392</b>	827
Frais de comité		5 539
Frais de bureau	<b>12 681</b>	13 086
Honoraires d'audit	<b>8 918</b>	8 274
Frais généraux provenant du fonds général	<b>77 783</b>	77 109
	<u><b>428 130</b></u>	<u>718 808</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	<b>1 289 306</b>	495 765
Surplus réservés au début	<b>7 902 584</b>	7 406 819
Surplus réservés à la fin	<u><b>9 191 890</b></u>	<u>7 902 584</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'indemnisation**  
**Situation financière**

au 31 mars 2015

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	551 319	2 548
Intérêts courus	14 030	14 736
Avances au fonds général (note 22)	<u>234 280</u>	<u>574 117</u>
	799 629	591 401
Long terme		
Placements (note 7)	<u>10 699 790</u>	9 589 826
	<u><u>11 499 419</u></u>	<u><u>10 181 227</u></u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Autres dettes de fonctionnement	20 068	7 564
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732
Provision pour indemnités (note 15)	1 759 642	1 746 747
Cotisations reportées	<u>277 087</u>	<u>273 600</u>
	2 307 529	2 278 643
<b>SURPLUS RÉSERVÉS</b>	<u>9 191 890</u>	7 902 584
	<u><u>11 499 419</u></u>	<u><u>10 181 227</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

### 1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec (ci-après le « Barreau »), constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

### 2 - MODIFICATION COMPTABLE

Au 1<sup>er</sup> avril 2014, le Barreau a appliqué le chapitre 3463, « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif », de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité pour la comptabilisation des charges de retraite et autres avantages sociaux. Conformément aux dispositions transitoires, cette nouvelle norme, applicable aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, a été appliquée rétrospectivement. Antérieurement, le Barreau appliquait le chapitre 3461, « Avantages sociaux futurs », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ainsi, il évaluait auparavant les obligations au titre des prestations constituées selon une évaluation établie aux fins de la comptabilisation conformément aux directives du chapitre 3461 et comptabilisait aux résultats les gains et pertes actuariels et le coût des services passés découlant des modifications apportées aux régimes de retraite selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite. La nouvelle norme élimine la possibilité de reporter la comptabilisation des gains et pertes actuariels ainsi que celle du coût des services passés aux exercices futurs en exigeant leur comptabilisation immédiate aux surplus des fonds concernés sous un poste distinct.

Cette modification comptable a entraîné une augmentation du passif au titre des prestations définies et une diminution des surplus de 8 222 940 \$ au 31 mars 2014 (7 755 887 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2013), une diminution de la dépense de charges sociales et une augmentation de l'excédent des revenus par rapport aux dépenses de l'exercice 2014 de 607 546 \$ ainsi que la présentation des réévaluations et autres éléments reconnus aux surplus des fonds concernés sous un poste distinct. Le montant de l'ajustement relatif aux exercices antérieurs aux exercices présentés de 7 755 887 \$ a été présenté en diminution du solde d'ouverture des surplus des fonds concernés de l'exercice 2014.

	Fonds général \$	Fonds d'études juridiques \$	Fonds d'opérations de l'immeuble \$	Total \$
Augmentation du passif au titre des prestations définies et diminution des surplus au 31 mars 2014	7 860 902	279 032	83 006	8 222 940
Ajustement relatif aux années antérieures inscrit au 1 <sup>er</sup> avril 2013	7 394 558	284 466	76 863	7 755 887

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

### 2 - MODIFICATION COMPTABLE (suite)

	Fonds général \$	Fonds d'études juridiques \$	Fonds d'opérations de l'immeuble \$	Total \$
Diminution de la dépense de charges sociales pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	558 192	44 847	4 507	607 546
Réévaluation de la charge de retraite et autres éléments reconnus inscrits à la variation des surplus pour l'exercice terminé le 31 mars 2014	1 024 536	39 413	10 650	1 074 599

De plus, la norme exige que le Barreau change la date d'évaluation des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes, qui ne sera plus le 31 décembre, mais la date de fin d'exercice du Barreau, soit le 31 mars 2015. Le Barreau a appliqué les dispositions transitoires applicables, ce qui a entraîné un coût des prestations définies correspondant à une période d'évaluation de 15 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mars 2015. Les douze quinzièmes de ce coût ont été attribués à l'exercice 2015. Par conséquent, un ajustement représentant les trois quinzièmes de ce même coût a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des surplus des fonds concernés de l'exercice 2014.

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Actifs et passifs financiers

##### Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations pour lesquels le Barreau a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Constatation des revenus**

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

#### *Revenus nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements incluent les revenus d'intérêts, de dividendes et de fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le Barreau, les revenus de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, le Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les dividendes et les revenus de fonds communs.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

---

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatées sur la durée de l'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des états de la situation financière du fonds général, du fonds d'études juridiques, du fonds du programme d'assistance parentale, du fonds de protection et d'assurance, et du fonds d'indemnisation.

#### Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

#### Autres sources de revenus

Les revenus du Barreau provenant de la vente de publicité, du registre des testaments, des congrès et de la formation continue obligatoire sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Ventilation des dépenses

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les frais généraux sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de la Direction générale, du Service du contentieux et exercice illégal, du Cabinet du bâtonnier, du Service des finances, ressources matérielles, inscriptions et cotisations annuelles, du Service informatique, du Service des ressources humaines et du Service de gestion de l'information aux fonds suivants : fonds d'études juridiques, fonds d'opérations de l'immeuble, fonds d'indemnisation, fonds de protection et d'assurance, et École du Barreau du Québec. Le solde non réparti est présenté dans l'état des revenus et dépenses du fonds général sous la rubrique Frais généraux.

#### Comptabilité par fonds

##### *Fonds général*

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

##### *Fonds d'études juridiques*

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

# **Le Barreau du Québec**

## **Notes complémentaires**

au 31 mars 2015

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### *Fonds d'opérations de l'immeuble*

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations corporelles comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau et aux aménagements permanents des locaux.

#### *Fonds du programme d'assistance parentale*

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais de fonctionnement engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

#### *Fonds de protection et d'assurance*

Le fonds de protection et d'assurance, créé en mai 2006, est utilisé pour couvrir le risque de responsabilité afférent aux activités institutionnelles du Barreau et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an.

#### *Fonds d'indemnisation*

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

### **Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

Le Barreau peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles, frais d'installation de locataires et apport reporté**

#### *Amortissements*

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

### 3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles et incorporelles, et les frais d'installation de locataires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Améliorations locatives – fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Améliorations locatives – fonds général	Durée initiale du bail, 5 ans
Aménagement des locaux	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans
Logiciels corporatifs	10 ans
Frais de conception de cours	4 ans
Téléphonie	10 ans
Frais d'installation de locataires	Durée initiale des baux, 10 ans et 5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment – Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

#### *Réduction de valeur*

Lorsque le Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

#### **Contribution au fonds général**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, le fonds d'études juridiques est susceptible, à la suite de la décision du comité exécutif, de verser annuellement au fonds général une contribution ne pouvant excéder 15 % des dépenses liées à la protection du public et au contrôle de la profession engagées par celui-ci.

#### **Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques**

Le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des cotisations prévues.

# **Le Barreau du Québec**

## **Notes complémentaires**

au 31 mars 2015

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

#### **Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble**

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme, si nécessaire.

#### **Contribution à l'École du Barreau du Québec**

Le fonds général verse à l'École du Barreau du Québec une contribution d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École, si nécessaire.

#### **Surplus du fonds d'indemnisation**

Les surplus du fonds d'indemnisation doivent être maintenus à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

#### **Entités contrôlées**

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. La date de fin de son exercice financier est le 31 décembre. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant au Fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 16.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui verse annuellement une subvention de fonctionnement. La date de fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 17. L'École du Barreau du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

---

### **3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Le Barreau a nommé certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec et exerce une influence notable. L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectifs de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie. La date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 18. L'École de sténographie judiciaire du Québec, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Éducaloi. Éducaloi a pour objectif de réaliser des activités éducatives relatives à la justice, au droit et au fonctionnement du système judiciaire. La date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Les états financiers d'Éducaloi ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 19. Éducaloi, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré distinct du point de vue fiscal.

#### **Opérations entre apparentés**

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties.

#### **Avantages sociaux futurs**

Le Barreau constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le Barreau comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des régimes à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes ajustée en fonction de toute provision pour moins-value. Le Barreau détermine les obligations au titre des prestations définies en s'appuyant sur l'évaluation actuarielle la plus récente établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice du Barreau. Le coût total des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, et il est comptabilisé aux résultats. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les gains et pertes actuariels relatifs aux obligations, la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et les revenus d'intérêts imputés en réduction du coût financier, le coût des services passés, et l'incidence de la provision pour moins-value sont comptabilisés aux états des surplus des fonds concernés sous un poste distinct. Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans les états des revenus et dépenses au cours d'un exercice ultérieur.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

### 4 - FONDS GÉNÉRAL – COTISATIONS

	2015	2014
	\$	\$
Cotisations totales	<b>59 740 021</b>	56 584 302
Cotisations versées au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	<b>(19 103 685)</b>	(20 218 007)
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	<b>(10 142 709)</b>	(9 179 352)
Cotisations versées au fonds d'indemnisation	<b>(609 764)</b>	(598 424)
Cotisations versées au fonds de protection et d'assurance parentale	<b>(853 676)</b>	(478 749)
Cotisations versées au fonds du programme d'assistance parentale	<b>(365 858)</b>	(359 062)
Cotisations versées au fonds d'études juridiques	<b>(1 073 197)</b>	(392 558)
Honoraires professionnels – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>(500 279)</b>	(240 100)
	<b>27 090 853</b>	25 118 050
Variation des cotisations reportées affectées à la campagne publicitaire	<b>(336 393)</b>	
Variation des cotisations reportées affectées au projet informatique	<b>(958 115)</b>	
	<b>25 796 345</b>	25 118 050

### 5 - FONDS GÉNÉRAL – DÉBITEURS

	2015	2014
	\$	\$
Créances diverses (déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 10 104 \$; 3 743 \$ en 2014)	<b>715 817</b>	569 921
Intérêts courus	<b>65 040</b>	3 672
	<b>780 857</b>	573 593

### 6 - FONDS GÉNÉRAL – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2015	2014
	\$	\$
Fonds de protection et d'assurance		113 635
Fonds d'études juridiques	<b>198 151</b>	1 298 875
Fonds d'indemnisation	<b>42 807</b>	
École du Barreau du Québec	<b>219 592</b>	99 944
La Corporation de services du Barreau du Québec	<b>71 692</b>	44 450
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>98 650</b>	240 305
Comité sur la sténographie	<b>2 642</b>	408
École de sténographie judiciaire du Québec	<b>59 951</b>	43 660
Fondation du Barreau du Québec		213 643
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	<b>115 752</b>	202 230
	<b>809 237</b>	2 257 150

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

### 7 - PLACEMENTS

	2015				2014				
	Fonds général \$	Fonds d'études juridiques \$	Fonds du programme d'assistance parentale \$	Fonds d'indemnisation \$	Total \$	Fonds général \$	Fonds d'études juridiques \$	Fonds d'indemnisation \$	Total \$
Quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec (a) (b)	6 307 267	823 544	249 954	10 699 790	18 080 555				
Quote-part des obligations gouvernementales, des obligations paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes (c)						772 170	310 511	2 756 489	3 839 170
Quote-part de titres de créances hypothécaires canadiennes (c)						28 165	11 326	100 542	140 033
Quote-part de fonds communs de placement en obligations (c)						764 191	307 302	2 728 006	3 799 499
Quote-part de fonds communs d'actions canadiennes (c)						1 198 938	131 545	1 259 035	2 589 518
Quote-part de fonds communs d'actions mondiales (c)						1 652 076	297 454	2 736 101	4 685 631
Dépôts en fidéicommiss, taux préférentiel moins 2,5 %						425 000			425 000
Fonds communs de placement du marché monétaire, à la juste valeur équivalente au coût						1 612 202			1 612 202
Obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux	12 114 765				12 114 765				
Coupons d'obligations gouvernementales et paragouvernementales						1 982 339			1 982 339
Encaisse chez le fiduciaire	574 740				574 740	13 289	1 080	9 653	24 022
	<b>18 996 772</b>	<b>823 544</b>	<b>249 954</b>	<b>10 699 790</b>	<b>30 770 060</b>	8 448 370	1 059 218	9 589 826	19 097 414
Encaissements disponibles à court terme	8 518 205				8 518 205	4 029 542			4 029 542
	<b>10 478 567</b>	<b>823 544</b>	<b>249 954</b>	<b>10 699 790</b>	<b>22 251 855</b>	4 418 828	1 059 218	9 589 826	15 067 872

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2015

#### 7 - PLACEMENTS (suite)

(a) La quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est constituée d'obligations gouvernementales (13 %), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (11 %), de créances hypothécaires (1 %), de fonds communs d'actions canadiennes (17 %), de fonds communs d'actions étrangères (32 %) et de fonds communs d'obligations canadiennes (26 %).

(b) Le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

	%
Fonds général	23,59
Fonds d'études juridiques	3,08
Fonds du programme d'assistance parentale	0,93
Fonds d'indemnisation	39,98
Fondation du Barreau du Québec	9,51
Corporation de services du Barreau du Québec	19,90
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1,22
École du Barreau	1,17
Comité de sténographie	0,62
	100,00

(c) Les quotes-parts d'obligations gouvernementales et paragouvernementales, de sociétés ouvertes canadiennes, de créances hypothécaires canadiennes, de fonds communs de placement en obligations et de fonds communs d'actions canadiennes et mondiales sont détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau, la Fondation du Barreau du Québec, la Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA).

#### 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2015			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilités corporelles				
Mobilier et équipement	172 948	57 966	114 982	50 050
Équipement informatique	182 793	75 136	107 657	126 053
Ordinateurs	143 960	116 180	27 780	29 318
Améliorations locatives	43 061	33 160	9 901	9 902
Téléphonie	747 547	429 511	318 036	74 755
	1 290 309	711 953	578 356	290 078

**Le Barreau du Québec**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)**

	2015			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	836 137	556 065	280 072	202 231
Logiciels corporatifs	1 086 394	580 816	505 578	108 639
Frais de conception de cours	1 074 819	516 667	558 152	359 981
Logiciels corporatifs en cours	414 079		414 079	
	<u>3 411 429</u>	<u>1 653 548</u>	<u>1 757 881</u>	<u>670 851</u>
	<u>4 701 738</u>	<u>2 365 501</u>	<u>2 336 237</u>	<u>960 929</u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	1 500	300	1 200	300
Immobilisations incorporelles				
Logiciels				333
Logiciels corporatifs	251 917	181 673	70 244	25 192
	<u>251 917</u>	<u>181 673</u>	<u>70 244</u>	<u>25 525</u>
	<u>253 417</u>	<u>181 973</u>	<u>71 444</u>	<u>25 825</u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain (a)	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau (a)	7 054 998	5 463 867	1 591 131	176 375
Mobilier et équipement	78 698	11 918	66 780	6 643
Améliorations locatives	239 203	143 039	96 164	23 920
Aménagement des locaux	2 209 067	1 373 694	835 373	222 477
	<u>9 921 966</u>	<u>6 992 518</u>	<u>2 929 448</u>	<u>429 415</u>

(a) La juste valeur du terrain et du bâtiment est estimée à 18 500 000 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Au cours de l'exercice 2015, le Barreau a capitalisé un montant de 147 513 \$ de salaires au développement de logiciels.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

### 8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2014			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds général</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Mobilier et équipement	250 255	162 457	87 798	96 405
Équipement informatique	248 589	155 058	93 531	123 332
Ordinateurs	146 590	89 492	57 098	102 471
Améliorations locatives	43 061	23 258	19 803	9 902
Téléphonie	570 075	354 756	215 319	57 007
	<u>1 258 570</u>	<u>785 021</u>	<u>473 549</u>	<u>389 117</u>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	963 840	528 853	434 987	265 002
Logiciels corporatifs	1 086 394	472 177	614 217	108 639
Frais de conception de cours	944 715	521 791	422 924	236 179
	<u>2 994 949</u>	<u>1 522 821</u>	<u>1 472 128</u>	<u>609 820</u>
	<u>4 253 519</u>	<u>2 307 842</u>	<u>1 945 677</u>	<u>998 937</u>
<b>Fonds d'études juridiques</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Mobilier et équipement	-	-	-	10 731
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	1 669	1 335	334	66 085
Logiciels corporatifs	251 917	156 482	95 435	25 192
	<u>253 586</u>	<u>157 817</u>	<u>95 769</u>	<u>91 277</u>
	<u>253 586</u>	<u>157 817</u>	<u>95 769</u>	<u>102 008</u>
<b>Fonds d'opérations de l'immeuble</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau	7 054 998	5 287 492	1 767 506	176 375
Mobilier et équipement	33 213	18 624	14 589	10 096
Système de climatisation				19 171
Améliorations locatives	239 203	119 118	120 085	26 235
Aménagement des locaux	2 224 771	1 166 921	1 057 850	227 314
	<u>9 892 185</u>	<u>6 592 155</u>	<u>3 300 030</u>	<u>459 191</u>

**Le Barreau du Québec**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les sommes à remettre à l'État totalisent 2 410 572 \$ au 31 mars 2015 (2 391 552 \$ au 31 mars 2014).

**10 - FONDS GÉNÉRAL – DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Fonds d'opérations de l'immeuble	480 931	122 257
Fonds de protection et d'assurance	173 926	
Fonds du programme d'assistance parentale	69 543	221 816
Fonds d'indemnisation	277 087	574 117
Fondation du Barreau du Québec	40 700	
Corporation de services du Barreau du Québec	400	
	<u>1 042 587</u>	<u>918 190</u>

**11 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – DÉBITEURS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Créances diverses	59	1 019
Intérêts courus	1 080	1 598
	<u>1 139</u>	<u>2 617</u>

**12 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Fonds général	480 931	122 257
Fonds d'études juridiques	12 480	
École du Barreau	80 148	
École de sténographie judiciaire du Québec	144	
Fondation du Barreau du Québec	10 865	
Corporation de services du Barreau du Québec	9 032	
	<u>593 600</u>	<u>122 257</u>

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2015

#### **13 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – APPORT REPORTÉ**

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition de la Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>164 193</b>	180 618
Amortissement de l'exercice	<b>16 425</b>	16 425
Solde à la fin	<b><u>147 768</u></b>	<u>164 193</u>

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ au 31 mars 2015 (16 425 \$ au 31 mars 2014).

#### **14 - ENGAGEMENTS**

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en septembre 2016, à verser une somme de 92 498 \$ pour la location de locaux à Québec et à Montréal. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 61 665 \$ en 2016 et à 30 833 \$ en 2017.

Le Barreau s'est de plus engagé à verser 71 600 \$ pour l'année 2015-2016 à l'organisme Pro Bono, ainsi que 206 050 \$ pour l'année 2015-2016 à une entité contrôlée, soit Éducaloi.

#### **15 - ÉVENTUALITÉS**

##### **Fonds de protection et d'assurance**

Une provision pour éventualités de 210 000 \$, incluant des frais de dépenses de 160 000 \$, a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction. Le Barreau fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 95 000 \$.

##### **Fonds d'indemnisation**

Une provision pour indemnités de 1 759 642 \$ a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation pour les réclamations déposées avant le 20 mars 2014, et en fonction d'un montant maximum de 500 000 \$ par avocat et de 100 000 \$ par réclamation pour celles déposées à compter de cette date. Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 7 071 068 \$.

**Le Barreau du Québec**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**16 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 148 554 \$ (143 923 \$ en 2014) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2014 :

	<u>2014-12-31</u>	<u>2013-12-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>122 018 868</u>	<u>112 799 501</u>
Total du passif	<u>58 666 614</u>	<u>56 676 897</u>
Actifs nets	<u>63 352 254</u>	<u>56 122 604</u>
Revenus	<u>21 267 840</u>	<u>22 197 375</u>
Dépenses	<u>13 482 802</u>	<u>12 724 017</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>6 762 814</u>	<u>9 107 376</u>
Activités d'investissement	<u>(7 989 622)</u>	<u>(7 721 810)</u>

**17 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC**

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé à l'École du Barreau une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 423 636 \$ (418 836 \$ en 2014), des honoraires de gestion des admissions de 38 175 \$ (39 050 \$ en 2014) et des frais généraux de 306 973 \$ (323 720 \$ en 2014). Étant donné que les revenus de subventions de l'École du Barreau sont touchés par les mesures d'austérité qui visent le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un allègement des frais généraux de 125 000 \$ (125 000 \$ en 2014) a été entériné par le Barreau.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École du Barreau du Québec au 31 mai 2014 :

	<u>2014-05-31</u>	<u>2013-05-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>4 351 423</u>	<u>4 867 788</u>
Total du passif	<u>2 308 926</u>	<u>3 023 667</u>
Actifs nets	<u>2 042 497</u>	<u>1 844 121</u>

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2015

#### 17 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC (suite)

	2014-05-31	2013-05-31
	\$	\$
Revenus	8 564 201	8 337 826
Dépenses	8 365 825	8 581 727
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	2 867 567	461 593
Activités d'investissement	(50 153)	(172 094)
Activités de financement	(736 315)	(360 357)

#### 18 - ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Comité sur la sténographie a contribué aux revenus de l'École de sténographie judiciaire du Québec pour un montant de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2014).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec au 30 juin 2014 :

	2014-06-30	2013-06-30
	\$	\$
Total de l'actif	119 282	295 422
Total du passif	97 173	326 773
Actifs nets	22 109	(31 351)
Revenus	494 666	531 750
Dépenses	441 206	396 095
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	117 863	125 208
Activités d'investissement	-	(959)
Activités de financement	(248 261)	99 876

**Le Barreau du Québec**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**19 - ÉDUCALOI**

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers d'Éducaloi au 31 mars 2015 :

	<b>Non audité</b>	2014
	<b>2015</b>	
	\$	\$
Total de l'actif	<u><b>848 903</b></u>	<u>557 502</u>
Total du passif	<u><b>779 983</b></u>	<u>498 549</u>
Actifs nets	<u><b>68 920</b></u>	<u>58 953</u>
Revenus	<u><b>2 039 295</b></u>	<u>1 867 547</u>
Dépenses	<u><b>2 029 328</b></u>	<u>1 845 825</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u><b>215 892</b></u>	<u>109 686</u>
Activités d'investissement	<u><b>(18 221)</b></u>	<u>(401)</u>

**20 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE**

Le Comité sur la sténographie est constitué par la Loi sur le Barreau du Québec pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé au Comité sur la sténographie des honoraires de gestion pour un montant de 14 130 \$ (14 330 \$ en 2014).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Comité sur la sténographie au 31 mars 2015 :

	<b>Non audité</b>	Non audité
	<b>2015</b>	2014
	\$	\$
Revenus	<u><b>113 834</b></u>	<u>98 187</u>
Dépenses	<u><b>93 866</b></u>	<u>102 700</u>

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2015

#### 20 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE (suite)

	Non audité 2015	Non audité 2014
	\$	\$
Total de l'actif	<u>272 832</u>	<u>252 016</u>
Total du passif	<u>9 643</u>	<u>8 795</u>
Surplus	<u>263 189</u>	<u>243 221</u>

#### 21 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Le Barreau est aussi le promoteur d'un régime complémentaire (non enregistré) offrant des prestations supérieures aux maximums prescrits par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) à certains employés. La charge relative au régime non enregistré est déterminée au moyen de calculs actuariels. La portion non enregistrée du régime n'est pas capitalisée.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2013, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2015 en date du 31 décembre 2014.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

La situation de capitalisation des régimes de retraite s'établit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	<u>52 458 100</u>	48 239 500
Juste valeur des actifs des régimes	<u>51 927 700</u>	40 837 100
	<u>530 400</u>	<u>7 402 400</u>
Ajustement lié au changement de la date de mesure		(837 200)
Provision pour moins-value	<u>981 300</u>	
	<u>981 300</u>	<u>(837 200)</u>
Situation de capitalisation – déficit et passif au titre des prestations définies	<u>1 511 700</u>	<u>6 565 200</u>

**Le Barreau du Québec**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2015

**21 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Quote-part du Barreau inscrite dans le passif au titre des prestations définies – charges de retraite à payer	<u>1 511 700</u>	<u>6 445 743</u>
Répartie		
Fonds général	1 511 700	6 145 450
Fonds d'études juridiques	–	236 413
Fonds d'opérations de l'immeuble	–	63 880

**22 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Revenus d'honoraires de gestion		
École de sténographie judiciaire du Québec	14 520	14 520
École du Barreau du Québec	38 175	39 050
La Corporation de services du Barreau du Québec	30 000	30 000
Comité sur la sténographie	14 130	14 330
Programme d'assistance parentale	15 000	15 000
	<u>111 825</u>	<u>112 900</u>
Dépenses d'affiliation – fonds général		
Cotisation à la Fédération des ordres professionnels de juristes	578 700	557 400
Subventions aux organisations liées – fonds d'études juridiques		
Centre d'accès à l'information juridique		652 044
Cotisation à l'Institut canadien d'information juridique CANLII	544 718	532 530
Éducaloi	203 000	200 000
Pro Bono – Québec	100 000	100 000
Bourses d'études	35 039	37 500
Fondation du Barreau du Québec	21 465	24 781
Subventions diverses	40 750	12 000
	<u>944 972</u>	<u>1 558 855</u>

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2015

#### 22 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Frais généraux et dépenses institutionnelles répartis		
École du Barreau du Québec	<b>306 973</b>	323 720
Allègement – École du Barreau du Québec	<b>(125 000)</b>	(125 000)
Fonds d'études juridiques	<b>278 127</b>	355 693
Fonds d'opérations de l'immeuble	<b>87 436</b>	124 034
Fonds d'indemnisation	<b>77 783</b>	77 109
Fonds de protection et d'assurance	<b>56 747</b>	63 583
	<b><u>682 066</u></b>	<b><u>819 139</u></b>
Amortissement des immobilisations corporelles		
Fonds général	<b>290 078</b>	389 117
Fonds d'études juridiques	<b>300</b>	10 731
Fonds d'opérations de l'immeuble	<b>429 415</b>	459 191
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Fonds général	<b>670 851</b>	609 820
Fonds d'études juridiques	<b>25 525</b>	91 277

Les avances ne portent pas intérêt et sont encaissables sur demande. Les dus sont remboursables sur demande et ne portent pas intérêt.

#### 23 - FONDS GÉNÉRAL – COTISATIONS REPORTÉES – PROJET INFORMATIQUE

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
	\$	\$
Encaissement au cours de l'exercice et solde à la fin	<b><u>958 115</u></b>	<b><u>–</u></b>

Au cours de l'exercice, le Barreau a imposé une cotisation de 40 \$ par avocat relativement au projet de refonte du système informatique. La cotisation reportée sera amortie au fur et à mesure de la mise en service des immobilisations acquises aux fins du projet et au même rythme que les actifs sous-jacents.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2015

---

### **24 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### **Risques financiers**

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau est exposé sont détaillés ci-après.

##### *Risque de crédit*

Le Barreau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. Le Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, les avances aux apparentés et autres avances, la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et des obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Barreau.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux est aussi considéré comme négligeable.

##### *Risque de marché*

Les instruments financiers du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

– Risque de taux d'intérêt :

Le Barreau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les obligations de municipalités et d'organismes paragouvernementaux portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Barreau au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec expose indirectement le Barreau au risque de taux d'intérêt;

– Risque de prix autre :

Le Barreau est exposé au risque de prix autre en raison de la quote-part dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et des obligations, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

**Le Barreau du Québec**  
**Notes complémentaires**  
au 31 mars 2015

---

**24 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

*Risque de liquidité*

Le risque de liquidité du Barreau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Barreau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

**Valeur comptable des actifs financiers par catégories**

La valeur comptable des actifs financiers du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 28 873 785 \$ (33 190 262 \$ au 31 mars 2014), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 30 770 060 \$ (18 672 414 \$ au 31 mars 2014).